

Conseil municipal de Gonfreville l'Orcher du 2 juillet 2018

ELARGISSEMENT DE LA CODAH - DELIBERATION

Intervention de Monsieur le Maire

Chers collègues,

La délibération qui vous est présentée sur le projet de constitution d'une nouvelle intercommunalité, regroupant notre communauté d'agglomération du Havre avec la communauté de communes de Caux Estuaire à l'ouest et celle de Criquetot au nord, n'est pas tout à fait identique à celle que Madame la Préfète veut nous soumettre.

Ne voyez pas dans l'utilisation de ce mot une simple coïncidence...

Délibération préfectorale type sur laquelle la plupart des communes concernées ont ou vont se prononcer. Je vous propose pour notre part, de ne pas le faire mais de nous exprimer sur une autre délibération.

Cela mérite quelques explications.

Rappel sur la démarche

Comme vous le savez, notre Municipalité s'est prononcée depuis très longtemps en faveur d'un élargissement de notre interco actuelle, parce que cela nous semble pertinent pour épouser la réalité d'un même bassin de vie et d'emploi.

Notre zone industrielle est commune à la CODAH et à Caux Estuaire, tout comme la réserve naturelle. Nous disposons du même Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT. Il y suffit de constater les flux de circulation sur la RD 6015 ou la RD 34 pour s'apercevoir chaque jour que nombre d'habitants, de salariés, d'artisans vivent sur une interco et travaillent et consomment sur l'autre.

Même constat entre la CODAH et la communauté de communes de Criquetot avec les flux de circulation sur la RD 940 ou le fait que le grand port maritime s'étende sur deux territoires intercommunaux.

Cette nécessité de former une nouvelle interco à l'échelle de la Pointe de Caux, nous l'expliquons depuis des années. Jean-Paul Lecoq avait notamment écrit à tous les maires concernés en 2016 pour plaider en sa faveur. Edouard Philippe, Président de la CODAH à l'époque était sur la même longueur d'ondes à ce sujet. L'idée faisait son chemin, dans le dialogue.

Et puis d'un coup, en fin d'année, sans aucune concertation préalable, le nouveau Président de la CODAH tout juste élu dans cette fonction, a décidé tout seul de mettre le pied sur l'accélérateur, mais en imposant au passage sa propre vision de ce que devait être cette future interco : une communauté urbaine, et plus une communauté d'agglomération.

Je suis revenu ici, comme devant le Conseil communautaire ou en Bureau, sur ce sujet à plusieurs reprises depuis le début de l'année pour dire que ce n'était pas la bonne méthode et que ce n'était pas la bonne vision de ce que devait être cette nouvelle interco.

Mes collègues d'Harfleur, de Gainneville, de Rogerville ont fait de même.

Pas la bonne méthode parce qu'une interco doit reposer sur une adhésion volontaire, notamment à partir de la définition d'un projet de territoire partagé, d'objectifs communs, d'une gouvernance discutée au préalable afin de respecter les équilibres entre la ville centre, les communes périphériques et les communes rurales.

Et **pas la bonne vision** parce qu'avant de vouloir s'engager sur la forme la plus forte d'intercommunalité intégrée, celle qui par nature porte la nécessité de transférer de larges compétences pleines et entières, encore faut-il que les communes amenées à former le nouvel ensemble prennent l'habitude de travailler ensemble, d'avancer progressivement sur la réalisation d'un même projet de territoire.

La communauté d'agglomération, notamment parce qu'elle permet de définir des compétences intercommunales à géométrie variable, selon les volontés et les nécessités exprimées localement, permet cela.

La communauté urbaine ne le permet pas. Ou la communauté prend une compétence et elle s'en charge totalement, et sur tout son territoire. Ou elle ne la prend pas et la compétence relève des seules communes. C'est le tout ou rien.

Ainsi, et vous le savez, la communauté urbaine prend la main sur l'urbanisme et les voiries par exemple, avec le transferts des crédits et des personnels concernés.

Plus possible non plus, comme actuellement, de porter une même compétence, comme celle des ZAC, entre l'interco et la commune d'implantation. Demain, elles dépendront entièrement de la communauté urbaine.

Et puis, les trois interco amenées à se regrouper n'ont pas la même histoire et les mêmes besoins. Des compétences sont intercommunales ici et communales là.

A Caux Estuaire par exemple, la maison de santé, les équipements culturels comme l'école de musique, les gymnases, et même la piste d'athlétisme sont communautaires. Les éducateurs sportifs et animateurs culturels intervenant dans le péri scolaire sont des agents de l'intercommunalité. Le Pôle Petite enfance avec sa garderie et son relai assistantes maternelles sont communautaires.

Pour rassurer les maires, le Président de la CODAH indique que ces compétences facultatives pourront demeurer sur le seul territoire actuel de Caux Estuaire. Sauf qu'il oublie de dire que ce système dérogatoire n'est valable que pour deux ans et qu'après il faudra choisir.

Donc en clair, en 2021, où toutes les écoles de musique, les crèches, les gymnases et les pistes d'athlétisme sur l'ensemble de la nouvelle intercommunalité dépendront de la communauté urbaine donc les nôtres également, ou bien, ils reviendront, sur le territoire de l'ancien Caux estuaire, dans le giron des communes. Ce qui bien entendu serait une régression et poserait de nombreux problèmes.

La communauté d'agglomération éviterait ce genre de dilemme en restant sur une démarche pragmatique...

Avec une telle méthode et une telle vision, le Président de la CODAH a pris le risque de la division. Aujourd'hui, sur les 54 communes appelées à former la nouvelle intercommunalité, 15 communes au moins sont opposées à la communauté urbaine.

Et, je vous passe les conseils municipaux qui se sont divisés sur cette question comme à Montivilliers où ce projet a été adopté à deux voix près.

Et je vous passe aussi certains maires que je ne citerais pas, et non des moindres, qui ont fait adopter ce projet tout en partageant ce que je viens de vous exprimer. Mais ils ont choisi de privilégier la solidarité politique avec le maire du Havre.

Voilà pour l'analyse que nous portons.

La délibération

Pour en arriver à cette délibération, après que chaque interco concernée ait été appelée à délibérer, chaque commune doit également le faire. Mais sur la base d'un texte imposé : oui à la fusion des 3 interco sous forme d'une communauté urbaine. Le tout ou rien évoqué précédemment commence ici...

Or, dans ce contexte de division des communes, de tension qui accompagne la constitution de la nouvelle interco à marche forcée, il ne m'a pas semblé judicieux d'en rajouter en vous présentant cette délibération type.

Cela nous aurait conduit à la rejeter, sauf à renier tout ce que l'on a exprimé depuis des années à ce sujet. Ce n'est pas le genre ici d'avaloir de telles couleuvres.

Je ne propose pas d'entrer en guérilla et d'attiser les divisions, même si elles sont du fait de ceux qui ont choisi d'agir ainsi.

Je propose au contraire de rester dans une logique de nécessaire rassemblement et de construction collective. Si vous partagez ce point de vue, on ne peut donc pas débiter le processus officiel de fusion par un NON exprimé par la 3^e commune la plus peuplée du nouvel ensemble.

J'ai donc préféré vous proposer une délibération alternative qui exprime notre position et qui est fidèle à ce que nous disons et démontrons depuis des années.

Cette délibération compte légalement pour du beurre, mais elle est un symbole, un témoignage pour l'histoire de ce qu'il aurait convenu, selon nous, de faire pour donner naissance dans le consensus et le rassemblement à l'interco de la Pointe de Caux.

La loi est ainsi faite que pour la former, il faut un vote favorable sur une même délibération, exprimé par au moins un tiers des conseils municipaux de chaque interco appelé à se regrouper (je vous passe l'autre critère reposant sur le poids démographique puisque compte tenu de celui de la Ville du Havre, il est forcément acquis).

A Caux Estuaire, ce tiers est tout juste atteint. Ce qui signifie tout de même au passage qu'une large majorité de communes y sont opposées, contrairement à une majorité de communes sur la CODAH et sur Criquetot.

Donc, cette fusion sous forme d'une communauté urbaine se fera au 1^{er} janvier, sauf à ce que le recours engagé par des communes de Caux Estuaire soit entendu.

L'avenir

Aussi, il faut nous mettre au travail dans le cadre contraint que l'on nous impose.

En respectant un calendrier surréaliste de 6 mois, qui au passage n'a pas permis de consulter sur cette question importante pour leur futur quotidien les habitants, il va nous falloir à 54 maires :

- organiser la gouvernance,
- définir un projet de territoire,
- travailler sur les compétences et donc sur les modalités de transferts.

Tout en veillant à ce que cette démarche ne vienne pas entraver la réalisation du programme municipal qui n'avait nullement pris en compte ces changements institutionnels et organisationnels.

Pour ce faire, avec d'autres maires, nous proposons de définir la charte constitutive de cette nouvelle interco. Juridiquement, elle ne constituerait pas une garantie, puisqu'une charte peut toujours être modifiée au gré des majorités qui se dégagent. Mais en tout cas, elle permettrait de définir des principes, une ligne de gouvernance pour rappeler qu'une interco :

- ne peut pas desservir les communes membres mais au contraire leur apporter un plus,
- que la démocratie réelle repose toujours sur les conseils municipaux et les élus qui tiennent leur mandat des élections municipales,
- qu'à ce titre, un élu municipal doit garder la main pour agir et répondre aux besoins exprimés et qu'il ne saurait se contenter demain de renvoyer les doléances à l'interco,
- que l'interco doit se construire et que ses compétences doivent s'exercer, au plus près de la vie des gens et non se concentrer au cœur de la Ville centre,
- que la solidarité intercommunale demeurera l'une des priorités majeures de la nouvelle entité,
- que nous refusons de voir une technostructure se créer et se substituer à l'action des maires,
- que les agents communaux dont les missions seront transférées devront pouvoir choisir de rejoindre ou non l'intercommunalité,
- que ceux qui font ce choix devront bénéficier ad minima des mêmes conditions de travail, des mêmes rémunérations et du même dialogue social que ceux dont ils peuvent

aujourd'hui bénéficier dans leur commune. Des transferts par le haut, en s'alignant sur ce qui est le plus avancé et pas des transferts sur des niveaux médians.

Bref, que l'esprit CODAH qui nous a permis de créer ensemble et de faire avancer l'intercommunalité dans l'agglomération havraise perdurera au sein de la nouvelle intercommunalité.

Vaste chantier, mais nous sommes déterminés à agir de manière constructive tout en définissant des lignes rouges qui ne devront jamais être franchies.

Car une intercommunalité ce n'est pas une collectivité locale à part entière mais la somme de collectivités locales.

Sur cette base, la logique « gagnant gagnant » de l'interco sera préservée. Et si tel n'est pas le cas, dans deux ans des élections municipales viendront permettre à tous les habitants de ce nouvel ensemble de 275.000 habitants de s'exprimer.